

Session Plénière des 16-17 Décembre 2021
RAPPORT N°21.05.05 Point d'étape STRADDET
Intervention de Mylène WUNSCH

Monsieur le Président, chers collègues,

Le Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires fait aujourd'hui l'objet d'un point d'étape

Le contexte sanitaire actuel n'a évidemment pas permis de mettre en œuvre pleinement les différents projets prévus à court et moyen terme par le STRADDET.

C'est pourquoi la Région doit profiter de cette latence pour proposer une réelle politique de concertation et de dialogue avec les différents acteurs territoriaux et veiller à l'implication de l'ensemble des territoires.

La mobilisation de tous permettra, sans attendre de nouvelles études et analyses réalisées en 2020, d'avoir une traduction fine des attentes et des besoins des territoires.

Ainsi une mise en œuvre plus efficace et un suivi du réalisable au plus près des attentes des collectivités doit être instigué par la Région, en soutien à leurs démarches mais aussi afin que les règles fixées par le STRADDET soient prises en compte et en finalité digérées

Ces projections ne doivent pas occulter les difficultés actuelles et récurrentes que rencontrent les usagers des transports en commun, que ce soit en matière d'offre horaire, notamment dans les trains, que de sécurité et là tous les types de transport sont concernés.

Autre point à souligner serait de faire davantage pression sur la SNCF afin que soient respectées les attentes des usagers en matière de ponctualité, de fiabilité et d'amplitude horaire, surtout pour les usagers des territoires ruraux. La qualité de service offert par la SNCF doit être amélioré et comme toujours, l'argent étant le nerf de la guerre, pourquoi ne pas envisager des pénalités plus conséquentes et donc dissuasives à son encontre ?

Enfin, je m'étonne que dans ce STRADDET, vous ne fassiez pas mention du schéma routier d'intérêt régional qui est pourtant à l'initiative de la collectivité régionale comme le prévoit la loi NOTRe.

Vous présentez une carte des axes routiers sous la responsabilité de la Région mais pour autant rien n'est évoqué concernant certains axes a priori dangereux. N'oublions pas que 85% des déplacements quotidiens se font avec l'automobile.

Je pense à la N 154 qui est l'Arlésienne de la Région depuis tant d'années sans avancée dans les travaux ...Ou la RD 943 entre Châteauroux et Loches qui est d'une dangerosité avérée.

Nous devons porter nos efforts sur une sécurisation effective des axes routiers, particulièrement les transversaux, qui permettent le désenclavement des territoires ruraux et sont utilisés par un très grand nombre de nos concitoyens.